

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSION

Pièces justificatives suivantes à fournir impérativement au moment de l'entrée effective en établissement (liste à vérifier suivant l'établissement concerné) :

Attestations diverses :

- Copie du livret de famille ou carte d'identité pour les célibataires.
- Attestation et carte VITALE + Attestation 100% ou A.L.D.
- Attestation de votre Mutuelle avec Nom, adresse et N° adhérent.
- Attestation de Responsabilité Civile (non nécessaire dans certains établissements à vérifier au moment de l'entrée dans la structure).

Justificatifs de ressources :

- Copies des Relevés ANNUELS de pensions :
 - Retraites principales,
 - Retraites complémentaires,
 - Autres.
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition.
- Dernière déclaration de ressources

Autres documents :

- Un Relevé d'identité Bancaire.
- Engagement à payer : à voir selon établissement

Si vous bénéficiez :

- D'une Allocation logement : ALS, ALF ou APL :
 - Fournir la notification de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Notifications d'attribution APA ou ACTP :
 - Fournir la notification d'attribution du Conseil Général ou de la COTOREP.
- Autres justificatifs de revenus : pensions invalidité, AAH, etc :
 - Fournir la notification d'attribution de votre caisse d'assurance maladie ou de la Caisse d'Allocations Familiales.
- D'une mesure officielle de protection des biens (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) :
 - Fournir le justificatif juridique.